

## Cour de la Poterie (la)

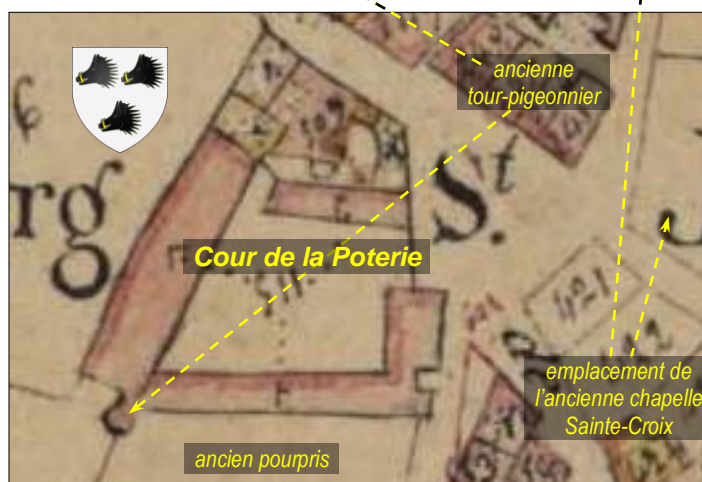
Type de site : bâtiments

Précisions de localisation géographique :

La "cour de la Poterie", entourée de maisons, est située dans le "faubourg Saint-Jacques", face à l'embranchement de la route vers les Herbiers.

Cadastré Napoléonien (1814) : B 511

Cadastré Moderne (2010) : AK 159



La "cour de la Poterie" en 2009  
(vue aérienne, © GEOPORTAIL)  
et en 1814,  
(plan cadastral),  
avec le blason des  
Prévost de la Boutetière<sup>1</sup>,  
qui en furent les propriétaires  
durant trois siècles.  
(environ 100 x 70 m)

### Histoire et archéologie

Avant 1789, la future "cour de la Poterie" appartenait aux Prévost de la Boutetière, une famille dont les origines se trouvaient dans la région entre Chantonnay et Luçon, la ville où elle vivait alors et d'où elle émigra en 1791<sup>2</sup>.

Avec ses bâtiments disposés autour d'une cour fermée, elle avait alors la même structure générale qu'aujourd'hui..

Le logis, de dimensions et d'apparence modestes, était situé sur le côté sud, tourné vers la rivière. Les transformations qu'il a subi depuis l'ont beaucoup dénaturé, cependant l'ancienne porte principale en plein cintre subsiste sous le crépi, de même que l'escalier intérieur en granit,

la cave voûtée, et une petite tour, ancien pigeonier. Son origine pourrait remonter au XV<sup>e</sup> siècle, voire être antérieure. Par ailleurs, des traces de souterrains ont été repérées dans les années 1990 dans son ancien pourpris (son jardin enclos)<sup>3</sup>.

Malgré un potentiel patrimonial moindre, la partie des dépendances située sur le côté ouest a été judicieusement mise en valeur par une restauration bien pensée.

Avec les terrains les séparant de la Maine (B 506, 512, 513, 522), tous ces bâtiments furent acquis en 1796 en tant que [biens nationaux](#) par le maçon et spéculateur nantais Gillaizeau.

Après plusieurs reventes, ils devinrent en

1810 la propriété de René Pèlerin qui, avec sa nombreuse famille, y tint pendant peu de temps "*l'auberge du Pélican*". En 1817, les frères René et Jean Chenoir, du village de la Maison Neuve de Boufféré, les achetèrent et y établirent leur

activité de potiers<sup>4</sup>. C'est d'eux que la "*cour de la Poterie*" tient son nom.

Depuis, les partages successoraux et des ventes diverses ont morcelé la propriété du domaine initial.

---

#### Mentions

Contiguë à cette "*cour de la Poterie*", "*l'impasse de la Poterie*" donnait accès aux anciens jardins de "*la Pierrière*".

La possession par les Prévost de la Boutetière du logis qui ne fut appelé que bien plus tard la "*cour de la Poterie*", incite à penser qu'avant eux, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le propriétaire en était Nicolas Queyré, alors sénéchal de Montaigu, et aussi seigneur de Salidieu (près de Mareuil) et autres lieux. Comme il n'avait pas d'héritiers directs, son bien échut à Aliénor, fille de sa sœur Marguerite, et qui épousa en 1479, un certain Louis Prévost<sup>5</sup>, d'où descendance.

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, Jean III Harpedane (1408-v.1461), seigneur de Montaigu avait de perpétuels besoins d'argent malgré ses importants domaines et les dons et pensions que lui accordait le roi Charles VII. Il sollicitait régulièrement Nicolas Queyré, qui lui devait son office de sénéchal, pour lui emprunter d'importantes sommes. Cependant quand en 1445 il lui fit une nouvelle demande, pour soutenir à Bourges un procès qui l'opposait à l'évêque de Luçon, il essuya un refus de sa part. Ayant perdu son procès, il attribua cet échec à son sénéchal et, décidé à se venger, il le fit mettre en prison.

La femme de Nicolas Queyré, multipliant les démarches, finit par faire libérer son mari. Mais le 6 janvier 1446, alors que celui-ci entra en ville, il tomba "*à la porte Jaillet*" dans une embuscade dressée par deux hors la loi ("*les nommés Fredaine et Hurtebise*") au service de Jean III Harpedane, et se retrouva de nouveau en prison. Ses amis requièrent auprès du sénéchal de Belleville pour qu'il fût mis en liberté puisqu'il n'y avait point d'information contre lui... mais le dit sénéchal refusa de se brouiller avec Jean III Harpedane qui était aussi seigneur de Belleville.

Ils se tournèrent alors vers la sénéchaussée de Poitiers, qui envoya à Montaigu le procureur du roi en Poitou afin de se faire remettre le prisonnier... mais Jean Harpedane apprenant sa venue lui ferma les portes de la ville disant "*qu'il failloit gecter en la riviere telz ribaulx qui apportioient telles lettres*"...

L'affaire fut alors portée devant le Parlement de Paris où elle fut jugée au début de l'année 1447. L'avocat de Nicolas Queyré demanda une requête de renvoi devant le sénéchal du Poitou. Mais de son côté, l'avocat de Jean III Harpedane prétendit que l'arrestation de Nicolas Queyré était largement méritée, celui-ci ayant commis dans l'exercice de sa charge de sénéchal quantités de prévarications et d'abus de pouvoir... A la suite des plaidoiries, la cour décida le 28 février qu'elle examinerait les informations et jugerait s'il y avait lieu de renvoyer la cause au sénéchal du Poitou... Ce fut sans doute ce qui fut fait, car on ne trouve pas par la suite d'autres traces de cette affaire au Parlement de Paris<sup>6</sup>.

C'est l'essentiel de ce que l'on sait de Nicolas Queyré qui est à ce jour le plus ancien occupant connu de l'actuelle "*cour de la Poterie*".

Ses démêlés juridiques avec Jean III Harpedane, montrent qu'à cette époque les relations des habitants de Montaigu avec leur seigneur étaient au moins difficiles, sinon conflictuelles. Ils succédaient au conflit ayant opposé, quelque quarante ans plus tôt, ceux-ci à son père Jean II, et qui avait provoqué un soulèvement armé.

Pourtant, six siècles plus tard, Jean III Harpedane bénéficie d'une bonne image à Montaigu. Elle a été fabriquée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'érudit local Dugast-Matifeux, qui était impressionné qu'il ait en 1433 épousé Marguerite de Valois, demi-sœur du roi Charles VII.

---

#### Sources ou Références

<sup>1</sup> Raigniac (J. de), *Histoire des châteaux de Vendée de l'époque féodale au XIX<sup>e</sup> siècle*, 2000, p. 82.

<sup>2</sup> Registres des ventes des biens nationaux (A.D.V. : 1 Q 203).

<sup>3</sup> Relevés sur le terrain, vers 1991 par Marie Tourancheau et par Marcel Fauchard.

<sup>4</sup> Minute notariale de Pierre Charrier, 15 octobre 1817 (archives privées).

<sup>5</sup> Donation et constitution d'une rente par Nicolas Queyré, 1484 (A.D.V. : 1 Num 436/64).

<sup>6</sup> *Registres des procès et arrêts rendus par le Parlement de Paris* (Arch. nationales, X<sup>2a</sup> 24, pour les 27 et 28 février 1447 ; voir aussi les années 1408, 1411, 1418, 1421, 1425, 1428, 1429, 1435, 1445, 1447, 1451, 1455, 1457, 1461, 1468, 1471, 1484, 1485...).